

Délibération : N°2022-06-09 : 25

Le Conseil d'Administration de l'ENSCM, dans sa séance du 9 juin 2022, sous la présidence de Monsieur Philippe LYX, a délibéré :

Objet : • Approbation de la tarification des VAE.

Type de formation	Montant facturé	Type de facturation	Observations
Formation continue	10 075€	Par année / par stagiaire	
Validation des acquis de l'expérience – forfait livret 1	300 €	Par stagiaire	Le livret 1 est requis pour l'admissibilité
VAE – accompagnement livret 1	75 €	Par heure d'accompagnement	
VAE – forfait livret 2	2 500 €	Par stagiaire	Aide méthodologie pour la rédaction par un référent EC de l'ENSCM, expertise et évaluation du mémoire et de la soutenance devant un jury (EC et professionnels en exercice). Le montant comprend la gestion administrative, le coût d'organisation du jury, la rémunération du référent. A régler en début de formation Le montant <b>ne comprend</b> pas les droits d'inscription au diplôme
VAE – accompagnement livret 2	1 800 €	Par stagiaire	Programme d'accompagnement de 20 h pour la rédaction du livret 2

Après échanges avec les membres du conseil d'administration, le recueil des votes est :

**Résultat du vote :**

Membres en exercice : 26

Membres s'étant exprimés : 24

Pour : 24 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Après délibération, le conseil d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier approuve :

**La tarification des VAE avec 24 voix pour.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Montpellier, le 9 juin 2022

Le Président du Conseil d'Administration  
Monsieur Philippe LYX

